cirdecj3

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-445 du 10 Octobre 1996

Portant approbation des budgets primitifs, Gestion 1996, des Circonscriptions Administratives du ZOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990, portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de transition ;

VU la Loi N° 96-18 du 14 Août 1996, portant Loi de Finances Rectificative pour la Gestion 1996 ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 95-201 du 11 Juillet 1995, portant approbation des Budgets Primitifs, Gestion 1995, des Circonscriptions Administratives du ZOU ;

VU le Décret n° 96-50 du 14 Mars 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du premier trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;

VU le Décret N° 96-159 du 6 Mai 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du deuxième trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;

VU le Décret N° 96-360 du 29 Août 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du troisième trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;

VU le Décret N° 96-439 du 4 Octobre 1996 chargeant Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Octobre 1996.

Sur proposition du Ministre des Finances,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Octobre 1996.

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1996 des Circonscriptions Administratives du ZOU arrêtés, en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des Ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des Virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 Octobre 1996

Pour le Président de la République absent,
Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions chargé de l'intérim,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Théophile N 'DA
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Administra-
tion Territoriale,

Théophile N'DA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CS 2- CC 2- CES 2- HAAC 2-
ME 4- MF 4 -MISAT 4- AUTRES MINISTERES 15- SGG 4 - DGBM 4-
CF - DGTCP - DGID - DGDDI 5 - BN - DAN - DLC 3 - GCONB- DCCT-
INSAE 3-BC- CSM-IGAA 3- UNB- ENA- FASJEP 3-DEPARTEMENTS 12
JORB 1-.

DEPARTEMENT DU ZOU

PREFECTURE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT FRANCS.... 60 749 997

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT SOIXANTE HUIT FRANCS.....118 742 168

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT FRANCS.....60 749 997

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT SOIXANTE HUIT FRANCS..... 118 742 168

CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGTS FRANCS..... 60 025 480

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE FRANCS..... 7 370 000

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGTS FRANCS.....60 025 480

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE FRANCS..... 7 370 000

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUINZE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE SEPT CENT VINGTS FRANCS..... 115 435 720

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE TREIZE FRANCS 36 754 873

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUINZE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE SEPT CENT VINGTS FRANCS.....115 435 720

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE TREIZE FRANCS..... 36 754 873

SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT TRENTE DEUX MILLE CINQUANTE FRANCS..... 17 432 050

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE FRANCS..... 2 275 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT TRENTE DEUX MILLE CINQUANTE FRANCS..... 17 432 050

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE FRANCS..... 2 275 000

SOUS-PREFECTURE DE BANTE

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-UN FRANCS 16 199 651

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS..... 1 200 000

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-UN FRANCS 16 199 651

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS..... 1 200 000

SOUS-PREFECTURE DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS..... 26 692 878

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE SIX MILLE FRANCS..... 3 456 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS...26 692 878

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE SIX MILLE FRANCS..... 3 456 000

SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS CENT QUARANTE QUATRE MILLE CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS 29 144 187

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT QUARANTE MILLE FRANCS 3 840 000

DEPENSES ORDINAIRES.: VINGT NEUF MILLIONS CENT QUARANTE QUATRE MILLE CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS..... 29 144 187

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT QUARANTE MILLE FRANCS 3 840 000

SOUS-PREFECTURE DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CENT VINGT DEUX MILLE CENT SOIXANTE HUIT FRANCS..... 19 122 168

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENTS FRANCS..... 1 052 200

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CENT VINGT DEUX MILLE CENT SOIXANTE HUIT FRANCS..... .. 19 122 168

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UNMILLION CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENTS FRANCS..... 1 052 200

SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE HUIT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS.....38 874 790

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS CINQUANTE UN MILLE QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS. 6 051 450

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE HUIT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS.... 38 874 790

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS CINQUANTE UN MILLE QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS. 6 051 450

SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE UN MILLIONS SIX CENT MILLE HUIT CENT CINQUANTE SIX FRANCS..... 31 600 856

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE FRANCS..... 2 240 000

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE UN MILLIONS SIX CENT MILLE HUIT CENT CINQUANTE SIX FRANCS..... 31 600 856

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE FRANCS..... 2 240 000

SOUS-PREFECTURE DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS QUATRE VINGT CINQ MILLE CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS..... 26 085 191

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS 902 840

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS QUATRE VINGT CINQ MILLE CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS..... 26 085 191

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS.....902 840

SOUS-PREFECTURE DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENT DIX FRANCS.....16 862 610.

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE MILLE FRANCS..... 1 440 000

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENT DIX FRANCS..... 16 862 610

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE MILLE FRANCS..... 1 440 000

SOUS-PREFECTURE DE OUINHI

RECETTE ORDINAIRES : ONZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS FRANCS.....11 966 853

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS FRANCS.....11 966 853

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS QUATRE ~~CENT~~ QUATRE VINGT SIX MILLE QUA~~TRE~~ CENT SOIXANTE DEUX FRANCS..... 16 486 ~~462~~

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS..... 1 200 00

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DEUX FRANCS..... 16 486 462

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS..... 1 200 000

SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE VINGTS FRANCS..... 16 998 780

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT QUARANTE MILLE FRANCS..... 840 000

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE VINGTS FRANCS..... 16 998 780

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT QUARANTE MILLE FRANCS..... 840 000

SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS DEUX CENT TRENTE DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS..... 20 232 585

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT TRENTE
TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE
TROIS FRANCS..... 1 333 333

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS DEUX CENT TRENTE
DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT
CINQ FRANCS.....20 232 585

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :UN MILLION TROIS CENT TRENTE
TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE
TROIS FRANCS 1 333 333

PREVISIONS BUDGETAIRES GESTIONS 1996, DES COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DE ZOU

D E S I G N A T I O N S	RECETTES ORDINAIRES	PATENTES ET LICENCES	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MASSE SALARIALE	INVESTISSEMENTS
PREFECTURE D'ABOMEY	60 749 997	-	28 430 041	32 319 956	118 742 168
CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY	60 025 480	29 900 000	33 275 874	26 749 606	7 370 000
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON	115 435 720	38 888 888	73 940 951	41 494 769	36 754 873
SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN	17 432 050	1 000 000	7 246 834	10 185 216	2 275 000
SOUS-PREFECTURE DE BANTE	16 199 651	1 000 000	5 839 426	10 360 225	1 200 000
SOUS-PREFECTURE DE COVE	26 692 878	3 055 000	12 935 276	13 757 602	3 456 000
SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME	29 144 187	4 100 000	12 573 748	16 570 439	3 840 000
SOUS-PREFECTURE DJIDJA	19 122 168	1 079 047	7 630 218	11 491 950	1 052 200
SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE	38 874 790	14 691 500	18 813 534	20 061 256	6 051 450
SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU	31 600 856	4 500 000	13 532 723	18 068 133	2 240 000
SOUS-PREFECTURE DE SAVE	26 085 191	3 070 000	14 359 113	11 726 078	902 840
SOUS-PREFECTURE DE OUESSE	16 862 610	1 725 000	7 974 278	8 888 332	1 440 000
SOUS-PREFECTURE DE OUINHI	11 966 853	400 000	3 365 428	8 601 425	1 000 000
SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO	16 486 462	650 000	6 114 554	10 371 908	1 200 000
SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA	16 988 780	1 500 000	8 590 431	8 398 349	840 000
SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME	20 232 585	1 450 000	7 991 406	12 241 179	1 333 333
T O T A L	523 900 258	106 120 547	262 613 835	261 286 423	189 697 864

DEPARTEMENT DU ZOU

LOCALITES	DEPENSES ORDINAIRES	DEPENSES DE PERSONNEL	%
PREFECTURE D'ABOMEY	60 749 997	32 319 956	53%
CIRC.URBAINE D'ABOMEY	60 025 480	26 749 606	45%
CIRC-URBAINE DE BOHICON	115 435 720	41 494 769	36%
SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOU	17 432 050	10 185 216	58%
SOUS-PREFECTURE DE BANTE	16 199 651	10 360 225	64%
SOUS-PREFECTURE DE COVE	26 692 878	13 757 602	52%
SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME	29 144 187	16 570 439	57%
SOUS-PREFECTURE DE DJIDJA	19 122 168	11 491 950	60%
SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE	38 874 790	20 061 256	52%
SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU	31 600 856	18 068 133	57%
SOUS-PREFECTURE DE SAVE	26 085 191	11 726 078	45%
SOUS-PREFECTURE DE OUESSE	16 862 610	8 888 332	53%
SOUS-PREFECTURE DE OUINHI	11 966 853	8 601 425	72%
SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO	16 486 462	10 371 908	63%
SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA	16 988 780	8 398 349	49%
SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME	20 232 585	12 241 179	61%
TOTAL :.....	523 900 258	261 286 423	50%